

Séance ordinaire du 17 juin 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 17 juin 2025, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence du maire, monsieur Ghislain Nadeau :

PRÉSENTS

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1
Madame Nadia Caron, conseillère au siège no. 2
Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

ABSENT

Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5

Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, est également présent. Assiste également en présentiel, dans l'assistance, une personne.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 00, monsieur le maire Ghislain Nadeau ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2025-06-084

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Première période de questions

Les membres du conseil ainsi que le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint répondent aux questions du citoyen présent.

Résolution 2025-06-085

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-086
Adoption de la liste des comptes payés et à payer au 17 juin 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par madame la conseillère Nadia Caron et résolu :

Que la liste résumée des salaires versés ainsi que les comptes payés et à payer au 17 juin 2025, déposée par monsieur Pierre Paul, comptable, totalisant un montant de 120 368,48 \$, soit et est approuvée:

Description	Montant
Comptes payés, à payer et prélèvements	76 757,18 \$
Salaires nets versés	28 145,56 \$
DAS provinciales et fédérales	15 465,74 \$
TOTAL :	120 368,48 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Dépôt de rapport – « État de la situation financière au 31 mai 2025 »

Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, dépose aux membres du conseil le rapport « État de la situation financière au 30 avril 2025 », préparé par monsieur Pierre Paul, comptable.

Résolution 2025-06-087
Autorisation d'achat d'une pompe hydraulique pour la rétrocaveuse

Attendu le bris de la pompe hydraulique sur la rétrocaveuse, la rendant ainsi inopérante;

Attendu que la rétrocaveuse est essentielle pour de nombreux travaux de voirie à réaliser dès ce printemps et qu'il y a lieu de remplacer la pièce défectueuse le plus rapidement possible,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que ce conseil entérine la décision de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, d'avoir procédé à l'achat d'une pompe hydraulique auprès de la compagnie Brandt, pour un montant de 5 098,32 \$, taxes incluses, et ce afin de procéder à la réparation de la rétrocaveuse dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2025-329 « Modification du règlement de zonage numéro 2015-224 »

Monsieur le conseiller Stéphan Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement numéro 2025-329 « Modification du règlement de zonage numéro 2015-224 ».

Résolution 2025-06-088

Adoption du règlement numéro 2025-328 « Modification du règlement numéro 2023-305 relatif à la vidange des fosses septiques des résidents de la municipalité de Trécesson »

Attendu que ce conseil entend modifier le règlement numéro 2023-305 relatif à la vidange des fosses septiques des résidents de la municipalité de Trécesson afin de permettre, sous certaines conditions, aux résidents qui le désirent de pouvoir retenir un entrepreneur de leur choix pour la vidange de leur fosse septique;

Attendu que des copies du projet de règlement numéro 2025-328 ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance;

Attendu que les membres du conseil ont pu prendre connaissance du projet de règlement numéro 2025-328 avant la présente séance;

Attendu qu' un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 2025-328 a dûment été déposé à la séance ordinaire du 20 mai 2025,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et unanimement résolu :

Que le règlement numéro 2025-328 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-089

Adoption du premier projet de règlement numéro 2025-329 « Modification du règlement de zonage numéro 2015-224 »

Attendu que ce conseil entend modifier son règlement de zonage numéro 2015-224 afin de permettre l'implantation de tours de télécommunication à l'intérieur de la zone agroforestière AF-3;

Attendu que des copies du premier projet de règlement numéro 2025-329 ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance;

Attendu que les membres du conseil ont pu prendre connaissance du premier projet de règlement numéro 2025-329 avant la présente séance;

Attendu qu' un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 2025-329 a dûment été déposé à la séance ordinaire du 17 juin 2025;

En conséquence, Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et unanimement résolu :

Séance ordinaire du 17 juin 2025

Que le premier projet de règlement numéro 2025-329 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-090

Fin de la période probatoire de l'employé 13-0016

Considérant que l'employé 13-0016 a été embauché à compter du 25 mars 2024 par le présent conseil;

Considérant que l'embauche de l'employé 13-0016 était conditionnelle à la réussite d'une période probatoire;

Considérant qu' après évaluation, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, recommande au conseil municipal l'embauche, sur une base permanente, de l'employé 13-0016, celui-ci ayant réussi sa période probatoire,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

De confirmer la fin de période probatoire de l'employé 13-0016 et de confirmer son embauche sur une base permanente à compter du 17 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-091

Nomination d'un directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

Considérant qu' en date des 4 et 8 mai 2023, monsieur Mario Morin et Ghislain Nadeau, maire, ont respectivement signé un contrat de travail relativement à l'embauche de monsieur Mario Morin à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim;

Considérant que depuis le 8 mai 2023, monsieur Mario Morin est à l'embauche de la Municipalité à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim;

Considérant les besoins de la municipalité de combler ce poste sur base stable et permanente;

Considérant que monsieur Mario Morin a les compétences et les pouvoirs d'agir en tant qu'inspecteur municipal en l'absence de celui-ci;

Séance ordinaire du 17 juin 2025

Considérant qu' après entente entre les parties monsieur Mario Morin souhaite s'engager à l'emploi de la municipalité à long terme,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

D' engager monsieur Mario Morin à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sur une base permanente à compter du 17 juin 2025;

D' autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la municipalité de Trécesson, un contrat de travail monsieur Mario Morin à titre de directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-092

Adoption d'une politique salariale étudiante

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que ce conseil adopte une politique salariale étudiante ayant pour objet de déterminer les échelles salariales autres conditions de travail pour le personnel étudiant appelé à œuvrer au sein de la municipalité ;

Que le maire, monsieur Ghislain Nadeau et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soient autorisés à signer ladite politique, pour et au nom de la municipalité de Trécesson.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-093

Contrat d'entretien préventif avec la firme Nord-Flo pour les équipements de pompage du système de traitement des eaux usées

Attendu qu' il y a lieu de faire procéder à l'entretien préventif des équipements de pompage du système de traitement des eaux usées de la municipalité afin d'en assurer en tout temps le bon fonctionnement ;

Attendu l'offre de services d'entretien préventif déposée par la compagnie Nord-Flo pour l'année 2025 pour les équipements de pompage de type submersible;

Attendu que ce conseil juge opportun d'accorder un contrat d'entretien à la firme Nord-Flo pour ses équipements,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Séance ordinaire du 17 juin 2025

Que ce conseil accepte l'offre de services déposée par la firme Nord-Flo pour l'année 2025 pour ses équipements de pompage de type submersible, moyennant pour un montant de 1 679,00 \$ plus pièces (s'il y a lieu) et taxes applicables, le tout tel que mentionné dans l'offre de services de ladite firme, datée du 22 mai 2025, et autorise ainsi madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, à conclure le contrat inhérent pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-094

Renouvellement de l'offre de services de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc.

Attendu qu' il y a lieu que la municipalité soit supportée dans la gestion de ses dossiers légaux et soit représentée, au besoin, devant les tribunaux,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

Que ce conseil renouvelle l'offre de services de la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc., datée du 4 juin 2025;

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soit autorisée à signer l'offre de services renouvelée ci-dessus mentionnée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-095

Autorisation de poursuite légale en regard de l'immeuble numéro 4 282 570

Attendu que la présence de nuisances importantes sont constatées depuis plusieurs mois sur l'immeuble portant le numéro 4 282 570;

Attendu que des avis écrits ont été signifiés, tant au propriétaire qu'au locataire dudit immeuble, demandant de prendre les mesures nécessaires afin de mettre un terme à la présence des nuisances constatées, dans un délai imparti;

Attendu que les avis donnés n'ont donné aucun résultat significatif et que ce conseil entend faire respecter son règlement sur les nuisances pour mettre un terme à la situation constatée,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Séance ordinaire du 17 juin 2025

Que ce conseil mandate la firme la firme Auger Bourgeois Desfossés Langlois Avocats Inc. afin d'intenter une poursuite légale devant les tribunaux en regard de l'immeuble portant le numéro 4 282 570 jusqu'au règlement final de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-096

Démarche de collaboration intermunicipale des municipalités de la MRC d'Abitibi

Attendu que les municipalités de la MRC d'Abitibi sont confrontées, occasionnellement ou régulièrement, à des contraintes en matière de ressources humaines ou matérielles, les obligeant à trouver rapidement des solutions pour contrer cette problématique qui nuit au bon déroulement de leurs services aux citoyennes et citoyens;

Attendu que les municipalités souhaitent préserver leur autonomie, tout en explorant la possibilité de partager certaines ressources entre elles, et ce, selon les besoins spécifiques de chacune;

Attendu que la réalisation d'une étude de la situation de chaque municipalité s'avère nécessaire pour dresser un diagnostic clair de leurs forces, ainsi que pour identifier leurs défis actuels et à venir à court, moyen et long terme, dans le but de pallier ces enjeux liés aux ressources humaines ou matérielles;

Attendu que les orientations énoncées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans son plan stratégique 2023-2027 visant à renforcer le soutien offert aux organismes municipaux pour créer des conditions propices à l'essor des communautés;

Attendu que le développement par le MAMH d'une stratégie pour un renforcement de la gouvernance municipale, dont un des trois grands axes vise à soutenir la mise en commun structurante de services par la coopération intermunicipale;

Attendu qu' une demande d'aide financière peut être soumise dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale, qui vise à assurer une prestation de services de qualité aux citoyennes et citoyens en établissant des collaborations structurantes et durables entre les municipalités;

Attendu que les municipalités de la MRC d'Abitibi approuvent et soutiennent le dépôt d'un projet commun d'étude diagnostique de leur situation respective et acceptent d'y participer, tout en se réservant la possibilité de se retirer du processus après réception de leur propre diagnostic;

Séance ordinaire du 17 juin 2025

Attendu que la municipalité régionale de comté d'Abitibi est mandatée pour procéder au dépôt de la demande d'aide financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle stipule les points suivants :

- Le conseil municipal de la municipalité de Trécesson s'engage à participer au projet commun d'étude et de diagnostic de la situation des municipalités du territoire de la MRC d'Abitibi;
- Le conseil municipal de Trécesson autorise le dépôt du projet dans le cadre du Fonds régions et ruralité du gouvernement du Québec, Volet 4 – Coopération et gouvernance municipale;
- Le conseil municipal de Trécesson nomme la MRC d'Abitibi comme organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-06-097

Dépôt de projet au FFR 4 pour les services de prévention incendie

Attendu que la municipalité de Trécesson reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Attendu que les organismes municipaux de Trécesson, de Saint-Dominique-du-Rosaire, d'Amos, Berry et Sainte-Gertrude-Manneville désirent présenter un projet de mise en place d'entente relative au Service de prévention résidentielle dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Trécesson s'engage à participer au projet de mise en place d'entente relative au Service de prévention résidentielle;

Que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Que le conseil nomme la Ville d'Amos organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération municipale;

Séance ordinaire du 17 juin 2025

Que le conseil désigne le maire, monsieur Ghislain Nadeau, à signer l'entente relative au Service de prévention résidentielle offert par la Ville d'Amos à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Seconde période de questions

Aucune question.

Résolution 2025-06-098

Levée de l'assemblée

À 19 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Ghislain Nadeau
Maire

Mario Morin
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint